

NOS JURONS POPULAIRES

Les jurons les plus en vogue dans la province de Québec par leur ressemblance aux jurons populaires de la vieille France, accusent, selon moi, pour la plupart, une commune origine. Bon nombre de ces termes évidemment font naître une idée peu respectueuse du saint nom de Dieu et de ses attributs divins.

Un antiquaire français, homme instruit, M. Lorédan Larchey, combat cette doctrine dans une docte et fort curieuse dissertation : ce manque de respect pour la Divinité, prétend-il, n'existe pas en réalité, attendu que de bons croyants se servent sans scrupule, journellement, de ces termes condamnables. Le ciel, affirme-t-il, est chaque jour pris à témoin pour attester des incidents qui causent surprise ou indignation.

Il nous est aussi donné de vérifier cette assertion, en Canada. Qui n'a entendu les exclamations "*Bonté Divine ! Oh ! mon Dieu !*" employées par des personnes fort pieuses. Et nous n'en pensons pas plus de mal de ceux qui les profèrent.

Le temps fut pour les militaires français et anglais de jurer à tout propos et hors de propos, *sacrer* comme dit le peuple : c'était de bon ton.

Un spirituel écrivain a dit que *God Dam* était le fonds de la langue anglaise, et le vicomte de Parny a composé un poème en quatre chants portant ce titre profane.

Les troupiers anglais, au rapport d'un annaliste, se distinguèrent par leurs jurons affreux, en Flandres "Swore dreadfully in Flanders," certes, il y avait de quoi à les faire sacrer et tempêter pendant cette humiliante campagne, de même que Cambronne, à la tête de ses vieilles moustaches, se répandait en jurons à Waterloo, à la suite des incidents de cette malencontreuse journée.